Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle DUC, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Monsieur Steve LANDAIS, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel BARRÉ

Pouvoirs : Madame Martine CHABIRAND donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Sonia JAOUEN donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Madame Murielle CHAUVET, Madame Éléonore GERO donne procuration à Madame Bernadette GRATON, Monsieur Yann BORGNIC donne procuration à Monsieur Christian CHIRON, Monsieur Claude-François BARRÉ donne procuration Monsieur Fabien GODARD, Madame Manéva POGU donne procuration à Madame Isabelle DUC.

Absent : Monsieur Guillaume GAUTREAU

Madame Isabelle DUC été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 31 janvier 2025

Présents : 20
Pouvoirs : 7
Absent : 1
Votants : 27

1 – <u>Bilan de la concertation dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Pont Saint Martin</u>

<u>Christophe LEGLAND expose</u> :

Le conseil municipal de Pont Saint Martin a prescrit le 3 février 2022 la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.
L'élaboration du document d'urbanisme s'établit à travers 3 grandes étapes que sont :

- Le diagnostic,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu et approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 16 novembre 2023.

Aujourd'hui, il convient, d'une part, de dresser le bilan de la concertation, et d'autre part, d'arrêter le projet de révision général du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7, L. 104-1 à L. 104-3, L. 151-1 à L. 153-35, R. 151-1 à R153-12,
Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays de Retz,
Vu le programme local de l'habitat de Grand Lieu Communauté,
Vu le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Nantes-Atlantique,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune, approuvé le 10 octobre 2013 et modifié en dernier lieu le 4 juillet 2024,
Vu la délibération du 3 février 2022 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,
Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du Conseil municipal le 16 novembre 2023,

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur Christophe LEGLAND,

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis pour avis :

- À Monsieur le Préfet,
- Au président du Conseil Régional,
- Au président du Conseil Départemental,
- Au président de la Communauté de Communes de Grand Lieu Communauté,
- Au président du PETR du Pays de Retz
- Au président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- Au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Au Président de la Chambre d'Agriculture,
- Au président du Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire,
- A la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- A Nantes Métropole en tant qu'autorité compétente en matière d'organisation des transports,
- Au Syndicat Grand Lieu Estuaire,
- A l'Institut Nationale de l'Origine et Qualité
- Aux Maires de Saint-Aignan de Grand Lieu, la Chevrolière, le Bignon, les Sorinières, Rezé, Bouguenais.

La présente délibération sera notifiée au préfet et affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente,

- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) annexé à la présente,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Isabelle DUC

Le Maire,

Yannick FETIVEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif compétent.
Par ailleurs, un tel recours peut être engagé via la plateforme Télérecours

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

BILAN DE LA CONCERTATION POUR LA REVISION GENERALE DU PLU DE PONT SAINT MARTIN

1- Rappel des modalités de concertations 2
2- Le déroulement de la concertation 3
La publication d'articles dans les journaux locaux 3
La publication d'articles dans le magazine municipal « Vue du Pont » 6
La tenue de 5 réunions publiques 12
Affichage en mairie de panneaux d'exposition 15
Mise à disposition d'un registre permettant de consigner les observations 16
Une page dédiée sur le site internet de la commune et sur e-collectivité 17
Des ateliers de concertation 18
L'association des Personnes Publiques Associées (PPA) 21
Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet 21
3- Bilan de l'efficacité des outils mis en place 22
4- Synthèse de l'observation des avis recueillis 23
5- Conclusion 24

Hôtel de ville• Rue de la Mairie • 44860 PONT SAINT MARTIN • Tél. 02 40 26 80 23
contact@mairie-pontsaintmartin.fr • www.mairie-pontsaintmartin.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

1- Rappel des modalités de concertations

La commune de Pont Saint Martin a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 3 février 2022.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus de révision du PLU.

La procédure de révision arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 3 février 2022.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- Mise à disposition du public en mairie d'un dossier relatif aux travaux de révision du PLU et d'un registre offrant la possibilité au public de consigner ses observations écrites et suggestions tout au long de la procédure ;
- Mise en place sur le site internet de la commune d'un registre d'observations numérique ;
- L'organisation d'au moins :
    - 2 expositions présentant les travaux réalisés dans le cadre de la procédure de révision ;
    - 2 réunions publiques aux phases clés de la procédure : les enjeux du diagnostic/le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et avant l'arrêt du projet,
- Information sur la procédure de révision dans le magazine municipal « Vue du Pont » ainsi que dans un journal diffusé dans le département, invitant les personnes intéressées à venir consulter les documents en mairie ;
- Insertions d'articles relatifs à la procédure de révision sur le site internet de la commune et sur le magazine municipal « Vue du Pont » ;
- Organisation de temps d'échanges en lien avec les instances citoyennes comme le conseil des citoyens, le conseil des Sages, etc…

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

2- Le déroulement de la concertation

La publication d'articles dans les journaux locaux

Les avis administratifs dans les journaux locaux pour annoncer la révision générale du PLU :

Ouest-France du 18-19 mars 2023	Presse Océan du 18 mars 2023
Avis administratifs **Commune de PONT-SAINT-MARTIN** **Concertation pour la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)** **AVIS** La commune de Pont-Saint-Martin a lancé une procédure de révision générale de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 3 février 2022. Dans ce cadre, une concertation de la population est organisée jusqu'à l'arrêt du PLU. Les habitants de Pont-Saint-Martin sont invités à consulter des documents exposés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : lundi, mercredi et jeudi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, mardi : de 8 h 45 à 12 h 15, vendredi : de 8 h 45 à 16 h 15, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00, ou sur le site internet de la commune (www.mairiepontsaintmartin.fr) et peuvent soumettre leurs observations et suggestions dans un registre prévu à cet effet mis à disposition en mairie ou par mail sur la boîte : concertationPLU@mairiepontsaintmartin.fr	**Avis administratifs** **Commune de PONT-SAINT-MARTIN** **Concertation pour la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)** **AVIS** La commune de Pont-Saint-Martin a lancé une procédure de révision générale de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 3 février 2022. Dans ce cadre, une concertation de la population est organisée jusqu'à l'arrêt du PLU. Les habitants de Pont-Saint-Martin sont invités à consulter des documents exposés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : lundi, mercredi et jeudi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, mardi : de 8 h 45 à 12 h 15, vendredi : de 8 h 45 à 16 h 15, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00, ou sur le site internet de la commune (www.mairiepontsaintmartin.fr) et peuvent soumettre leurs observations et suggestions dans un registre prévu à cet effet mis à disposition en mairie ou par mail sur la boîte : concertationPLU@mairiepontsaint martin.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

La première réunion publique du 31 mai 2023

Ouest France numérique :

Pont-Saint-Martin. La concertation avec les habitants autour de la révision du PLU se poursuit

La ville de Pont-Saint-Martin (Loire-Atlantique) organise une nouvelle soirée débat, mercredi 31 mai, pour échanger avec les habitants, autour du diagnostic réalisé dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU).

Ouest-France
Publié le 23/05/2023 à 17h57

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Nantes
Chaque matin, recevez toute l'information de Nantes et de ses environs avec Ouest-France

Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) a pour objectif de réussir la mutation de la commune en respectant le cadre de vie de ses habitants. | VALÉRY JONCHERAY

Ouest France version papier

Les mobilités, en tête des priorités des habitants

Pont-Saint-Martin — *La première réunion de concertation de la révision du Plan local d'urbanisme a réuni près de 130 personnes. Mobilités, services et commerces ressortent en tête des priorités.*

« C'est la première page d'une histoire qui va durer au moins deux ans », a introduit Yannick Fétiveau, le maire, lors de la première réunion de concertation avec la population, mercredi 1er mars, dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) qui s'est déroulée à l'Origami. « Plusieurs rendez-vous seront organisés tout au long de la démarche, en réunion publique, mais aussi en comité plus restreint, avec le conseil des citoyens que nous avons créé en début de mandat et qui sera le témoin fil rouge de la population, le conseil des sages, des enfants et les associations. »

La réunion sous forme de tables rondes a été propice au débat les habitants de Pont-Saint-Martin et les élus. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Nouvelles dispositions réglementaires

Accompagnée par le bureau d'études en urbanisme La boîte de l'espace, la révision générale du PLU comprendra plusieurs étapes : une phase de diagnostic (douze mois), une phase de réflexion politique sur les objectifs pour les dix prochaines années avec le projet d'aménagement et de développement durable, pour finir par la rédaction du PLU avec règlements, zonages et orientations d'aménagement. Il sera ensuite soumis aux personnes publiques associées et à enquête publique avant approbation.

Le dernier PLU datant de 2013, les objectifs du nouveau sont de répondre aux nouvelles dispositions réglementaires (loi ZAN [1], production de logements sociaux...), à l'évolution démographique et sociale de la population (plus 1 000 habitants en six ans) et aux enjeux climatiques (gestion de l'eau, préservation de la biodiversité...).

Les 130 habitants présents ont été invités à débattre en tables rondes de leurs priorités en effectuant un classement parmi une sélection de thématiques liées à l'aménagement du territoire : services, agriculture, biodiversité, paysage, habitat, risques, population, économie, commerces, énergies, mobilités, ressources...

Quelques questions ont également permis d'établir le profil du panel présent : la majorité habitait déjà Pont-Saint-Martin en 2013, une quinzaine y est née, une dizaine y travaille et tous occupent une maison individuelle.

Plus de transports publics... et de parkings

Les mobilités arrivent en tête des préoccupations, avec la demande de plus de voies douces, entre les villages et le bourg, et vers la métropole nantaise, et davantage de transports collectifs, mais aussi, bizarrement, plus de parkings... Ensuite, viennent les services et les commerces, avec une offre de proximité à conserver et à développer. Les autres souhaits évoqués : contenir l'évolution démographique, intégrer l'habitat dans le paysage, conserver le cadre de vie et préserver la nature.

Un registre est ouvert en mairie pour ceux qui souhaitent s'exprimer et une prochaine soirée débat est programmée mercredi 31 mai.

(1) Pour Zéro artificialisation nette

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Le débat du PADD en Conseil municipal le 16 novembre 2023

Ouest France numérique :

Pont-Saint-Martin : débat sur les orientations pour les dix ans à venir

Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme (Plu), les élus ont débattu des orientations du projet de plan d'aménagement et de développement durables (PADD) lors du dernier conseil municipal. Comment concilier développement démographique et économique tout en préservant le cadre naturel ?

Ouest-France
Modifié le 23/11/2023 à 07h57
Publié le 23/11/2023 à 05h13

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Nantes
Chaque matin, recevez toute l'information de Nantes et de ses environs avec Ouest-France
Votre e-mail OK

Le PADD prévoit la construction de 50 logements par an d'ici à 2035, dont au moins 30 % de logements sociaux. | OUEST-FRANCE

Les cinq grandes orientations qui fixent le cap pour les dix années à venir sont les suivantes : un accueil maîtrisé des nouveaux habitants, la préservation du cadre de vie et du cadre naturel, être une petite ville qui s'assume au niveau des équipements et services, jouer un rôle économique d'interface entre Grand Lieu et la métropole, et étoffer l'offre de mobilités.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

La publication d'articles dans le magazine municipal « Vue du Pont »

Vue du Pont Mai-Juin 2022

J'ai entendu parler que le PLU allait être révisé, quel est le calendrier ?

Réponse de :

Christophe Legland
Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'habitat et du logement

« La révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de Pont Saint Martin a été lancée par délibération au conseil municipal du 3 février. Il faut maintenant nous associer à un bureau d'études qui nous accompagnera tout au long de la démarche de révision du PLU. Nous en sommes à ce stade aujourd'hui, il est donc encore trop tôt pour vous annoncer des dates de réunion. La communication des prochaines étapes des études de PLU et des réunions qui y seront associées sera faite bien entendu sur le site internet de la commune, mais également, ici, dans notre magazine municipal. »

Vue du Pont Novembre-Décembre 2022

Plan Local d'Urbanisme (PLU)
La révision générale est engagée

Suite à l'appel d'offres et à l'audition de plusieurs cabinets, la municipalité a choisi le bureau d'études La Boîte de l'Espace pour l'accompagner tout au long de cette révision générale du PLU qui définira le développement de notre commune pour les 10 prochaines années. 3 années seront nécessaires pour mener à bien les différentes études et la concertation avec l'ensemble des partenaires et des Martipontain·e·s dans un contexte réglementaire de plus en plus imposé par l'État et sous influence du changement climatique.
Le calendrier complet de révision du PLU vous sera communiqué prochainement.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Vue du Pont Janvier-Février 2023

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

3 ans d'études et de concertation en perspective

Le choix d'un bureau d'études, La Boîte de l'Espace, pour accompagner la Municipalité dans la révision générale du PLU était présentée dans le dernier numéro du magazine Vue du Pont. Un calendrier prévisionnel a été élaboré, prévoyant de nombreuses phases de concertation avec les Martipontain·es.

Phase diagnostic : 1er semestre 2023
Phase PADD* : 2ème semestre 2023 avec débat en Conseil municipal
Phase OAP* / règlement zonage : fin 2023 / 1er semestre 2024
Phase administrative avec enquête publique : de mi-2024 jusqu'à la fin de l'année
Approbation du nouveau PLU : début 2025

C'est quoi le Projet d'aménagement et développement durable (PADD) ?
C'est un document cadre qui détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit des orientations générales qui viseront à préserver l'environnement et le cadre de vie.

C'est quoi une Opération d'aménagement programmée (OAP) ?
C'est un outil utilisé par la Ville pour fixer des principes d'aménagement, sur des quartiers précis, afin de favoriser des opérations globales et planifiées.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

Vue du Pont Mai-Juin 2023

LES ÉLU·ES VOUS RÉPONDENT • SPÉCIAL PLU

Quel bilan effectuez-vous à l'issue de la réunion du 1er mars, qui engage la concertation autour du futur PLU ?

© Studio Lollier

Réponse de :

Yannick Fétiveau
Maire

« Je tiens d'abord à remercier les 120 Martipontain·es ayant pris part à cette soirée-débat. Le travail par groupe de 10 participant·es a semble-t-il été apprécié et les contributions apportées ce soir-là sont d'une grande qualité.

Le principal enseignement que nous tirons, avec mon équipe, c'est que les élu·es sont en phase avec les préoccupations citoyennes. Les mobilités, le maintien d'un haut niveau de services, le logement et la préservation des paysages ont été cités en tête des priorités.

Des mentions particulières ont été apportées sur les liaisons douces avec Rezé, le renforcement de l'offre de transports en commun ou bien encore la notion d'équilibre et de maîtrise de la densification de la commune, afin qu'elle conserve son âme villageoise.

Cette réunion de lancement, riche en enseignements et en échanges constructifs, est de bon augure pour la suite du processus de concertation. »

Mes obligations familiales ne me laissent pas l'occasion d'assister aux réunions publiques. Comment apporter ma contribution ?

© Studio Lollier

Réponse de :

Nicolas Bertet
Adjoint en charge de la Communication et de la vie participative et citoyenne

« Un registre est à votre disposition à l'accueil de la Mairie afin d'y inscrire vos remarques, attentes et souhaits en ce qui concerne la révision du PLU. 2 affiches sont également en accès libre pour décrire vos impressions au sujet de votre vécu quotidien dans la commune*.

La concertation se déploie également sur le site internet de la Mairie (www.mairie-pontsaintmartin.fr), où des documents sont mis en ligne. Une adresse mail spécifique est là pour exprimer vos avis et suggestions : concertationplu@mairie-pontsaintmartin.fr »
**En fonction des horaires d'ouverture de la Mairie*

Je n'ai pas pu venir le 1er mars mais je suis bien décidé à participer à la prochaine réunion. De quoi parlera-t-on ce soir-là ?

© Studio Lollier

Réponse de :

Christophe Legland
Adjoint en charge de l'Urbanisme, l'habitat et le logement

« La prochaine réunion publique, **c'est le mercredi 31 mai, à 20h, à l'Origami**, sur le diagnostic du PLU. Après ce deuxième temps fort, nous passons à une nouvelle phase d'élaboration du PLU : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). C'est un document cadre qui détermine les grandes orientations d'aménagement de Pont Saint Martin pour les années à venir. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales qui viseront à préserver l'environnement et le cadre de vie. Ce sont ces grandes orientations qui seront au cœur des débats et soumises à l'avis des Martipontain·es présent·es. »

Hôtel de ville• Rue de la Mairie • 44860 PONT SAINT MARTIN • Tél. 02 40 26 80 23
contact@mairie-pontsaintmartin.fr • www.mairie-pontsaintmartin.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Vue du Pont Juillet-Aout 2023

© Christophe Legland

Mercredi 31 mai

Un 2ème temps fort de concertation pour le futur PLU

Une soixantaine de Martipontain·es ont participé à la dernière réunion publique portant sur la diagnostic du Plan Local d'Urbanisme. Objectif : présenter et valider les grandes orientations pour l'avenir de la commune.
Place désormais à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, socle du prochain PLU.

Vue du Pont Septembre-Octobre 2023

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le dialogue se poursuit à la rentrée

La concertation engagée autour de la révision générale du PLU continue. Une réunion publique se tiendra le mercredi 27 septembre, à 20h, à L'Origami.

Ce rendez-vous engage une nouvelle phase d'élaboration du PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document-cadre détermine les grandes orientations d'aménagement de la commune pour les années à venir. Il expose le projet d'urbanisme et définit des orientations générales qui visent à préserver l'environnement et le cadre de vie. Ces grandes orientations seront au cœur des débats.

Donnez votre avis en ligne

La Ville met à disposition des habitant·es un registre d'observations numériques. Les documents de la concertation sont disponibles. ***Exprimez votre opinion à propos de l'avenir de la commune sur :***
https://participer.ecollectivites.fr/processes/plu
Il est toujours possible de remplir le registre papier en Mairie.

© Valéry Joncheray

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

Vue du Pont Janvier-Février 2024

Révision générale du PLU : nouvelle réunion le 24 janvier

La concertation autour du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit avec une réunion publique organisée le **mercredi 24 janvier, à 20h, à l'Origami**. À l'ordre du jour : les différents aspects réglementaires du document, c'est-à-dire les règles applicables aux projets de constructions, définies en fonction des orientations d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la révision générale du PLU, la Ville a mis en ligne un registre de concertation numérique. Vous pouvez y déposer l'ensemble de vos avis et de vos contributions. Cet outil est bien utile, notamment si vous ne pouvez pas prendre part aux réunions publiques de concertation.

Pour apporter votre observation :
https://participer.ecollectivites.fr/processes/plu

© Valéry Joncheray

Vue du Pont Novembre-Décembre 2024

J'ai participé à l'une des réunions publiques à propos du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) et je voulais savoir où en était sa révision ?

© Studio Lollier

Réponse de :

Christophe Legland
Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'habitat et au logement

« La première version du PLU est en cours de finalisation. Elle fera l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique le **mercredi 22 janvier 2025, à 20h,** à l'Origami.

Suite à ce rendez-vous, le projet sera arrêté par le Conseil Municipal avant une phase d'enquête publique, dont les dates seront précisées prochainement dans les différents supports de communication de la Ville. Tous les avis exprimés seront pris en compte et permettront d'enrichir le document final, qui sera approuvé en Conseil Municipal fin 2025. »

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Vue du Pont Janvier-Février 2025

Révision du PLU : **dernière réunion avant arrêt du projet**

La concertation autour du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Une nouvelle réunion publique est organisée le **mercredi 22 janvier 2025, à 20h**, à l'Origami.

Cette réunion permettra de présenter le projet, notamment les parties règlementaire et cartographique, avant arrêt du PLU par les élu·es lors d'un Conseil Municipal.

Dans la foulée, la phase administrative et les consultations des martipontain·es par le biais de l'enquête publique et des Personnes Publiques Associées (PPA), seront lancées jusqu'à l'approbation du PLU définitif, envisagée au 3ème trimestre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

La tenue de 5 réunions publiques

L'ensemble des réunions publiques de concertation se sont déroulées dans la salle de l'Origami à 20h des mercredis. Elles ont été réalisées dans des formats interactifs avec plusieurs tables rondes permettant ainsi de faciliter les échanges entre les participants et le partage des points de vue.

- **Réunion publique de lancement le 1er mars 2023**

Environ 120 participants sont recensés. Cette première réunion publique s'est déroulée en 3 temps, la présentation d'un PLU et pourquoi réviser celui de Pont Saint Martin, une séance d'échange interrogeant les participants sur leur vision de la commune dans 10 ans, et enfin l'explication des prochaines étapes de la concertation.

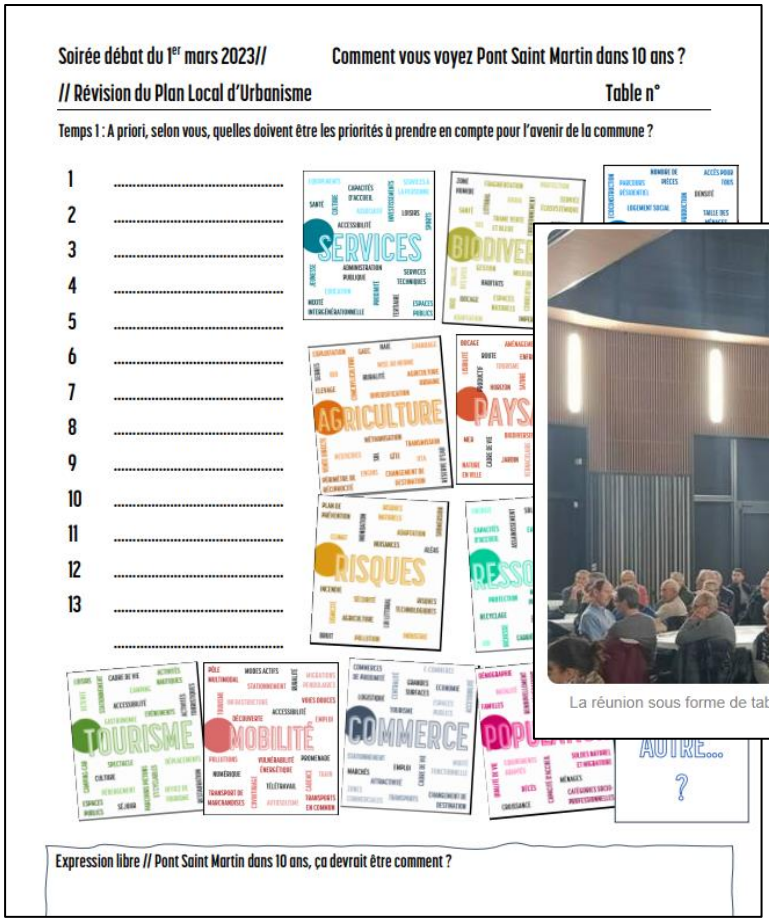

La réunion sous forme de tables rondes a été propice au débat les habitants de Pont-Saint-Martin et les élus. | OUEST-FRANCE

- **Réunion publique de présentation du diagnostic le 31 mai 2023**

Environ 60 participants sont recensés. La soirée-débat vise à échanger sur le diagnostic du territoire à travers 3 grands axes :

- Géologie, hydrologie, environnement : le socle d'un cadre de vie apprécié ;
- Approche socio-démographique et résidentielle : une commune très attractive ;
- Equipements, services, mobilité, économie : une position de transition entre rural et métropole.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

- **Réunion publique de présentation du PADD le 27 septembre 2023**

Environ 50 participants sont recensés. La soirée-débat vise à échanger sur les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le cœur du PLU.

- **Réunion publique en phase règlementaire le 24 janvier 2024**

Environ 30 participants sont recensés. La soirée-débat vise à rappeler les grandes orientations du projet, échanger sur les évolutions règlementaires et préciser les prochaines étapes de la révision du PLU.

- **Réunion publique avant arrêt du projet le 22 janvier 2025**

Environ 90 participants sont recensés. Cette réunion publique a pour but de montrer les évolutions du projet de PLU par rapport à la précédente réunion.

C'est également l'occasion d'expliquer la suite de la procédure et l'enquête publique à venir.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Chaque réunion publique a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux de communication de la mairie :

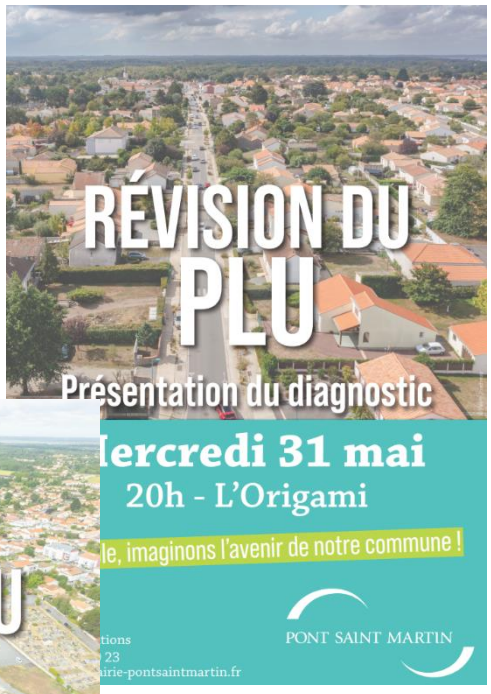

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Affichage en mairie de panneaux d'exposition

Exposition n°1 :

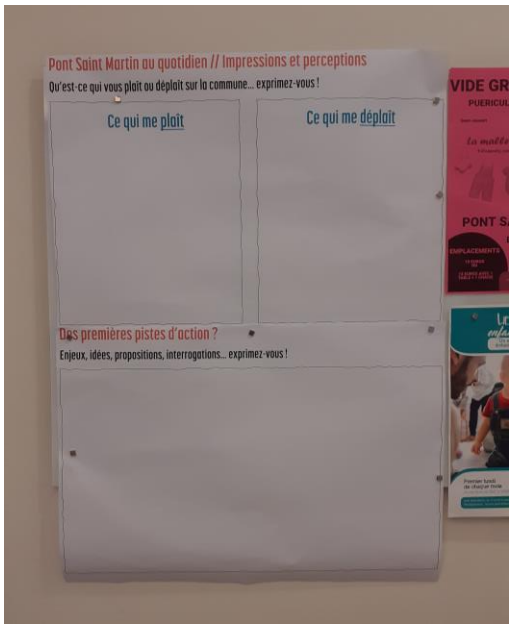

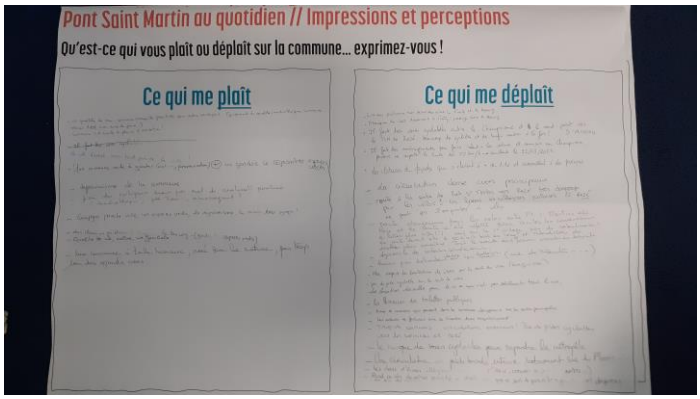

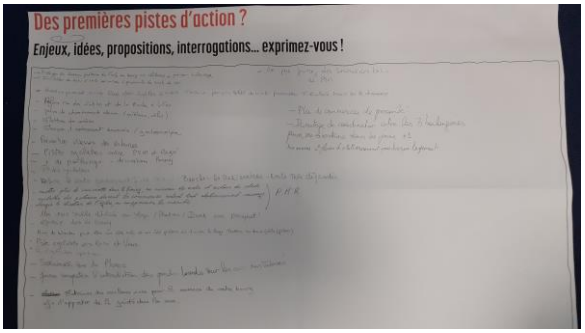

Exposition n°2 :

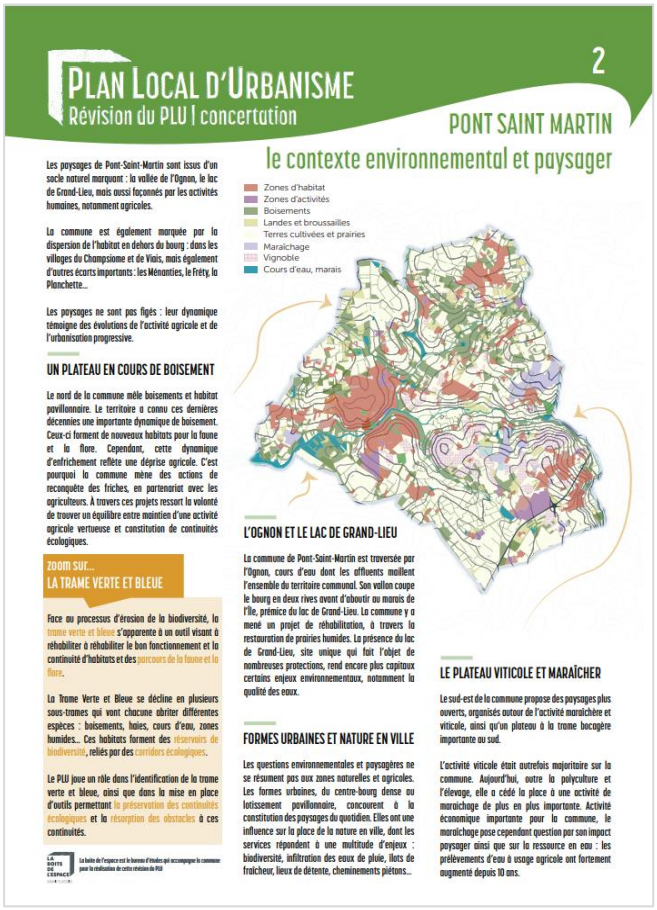

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision du PLU | concertation

2

PONT SAINT MARTIN

le contexte environnemental et paysager

Les paysages de Pont-Saint-Martin sont issus d'un socle naturel marquant : la vallée de l'Ognon, le lac de Grand-Lieu, mais aussi façonnés par les activités humaines, notamment agricoles.

La commune est également marquée par la dispersion de l'habitat en dehors du bourg : dans les villages du Champsiome et de Viais, mais également d'autres écarts importants : les Ménanties, le Fréty, la Planchette...

Les paysages ne sont pas figés : leur dynamique témoigne des évolutions de l'activité agricole et de l'urbanisation progressive.

UN PLATEAU EN COURS DE BOISEMENT

Le nord de la commune mêle boisements et habitat pavillonnaire. Le territoire a connu ces dernières décennies une importante dynamique de boisement. Ceux-ci forment de nouveaux habitats pour la faune et la flore. Cependant, cette dynamique d'enfrichement reflète une déprise agricole. C'est pourquoi la commune mène des actions de reconquête des friches, en partenariat avec les agriculteurs. À travers ces projets ressort la volonté de trouver un équilibre entre maintien d'une activité agricole vertueuse et constitution de continuités écologiques.

zoom sur...
LA TRAME VERTE ET BLEUE

Face au processus d'érosion de la biodiversité, la trame verte et bleue s'apparente à un outil visant à rétablir à réhabiliter le bon fonctionnement et la continuité d'habitats et des parcours de la faune et la flore.

La Trame Verte et Bleue se décline en plusieurs sous-trames qui vont chacune abriter différentes espèces : boisements, haies, cours d'eau, zones humides... Ces habitats forment des réservoirs de biodiversité, reliés par des corridors écologiques.

Le PLU joue un rôle dans l'identification de la trame verte et bleue, ainsi que dans la mise en place d'outils permettant la préservation des continuités écologiques et la résorption des obstacles à ces continuités.

LA BOÎTE DE L'ESPACE | La boîte de l'espace est le bureau d'études qui accompagne la commune pour la révisions de cette révision du PLU

Zones d'habitat
Zones d'activités
Boisements
Landes et broussailles
Terres cultivées et prairies
Maraîchage
Vignoble
Cours d'eau, marais

L'OGNON ET LE LAC DE GRAND-LIEU

La commune de Pont-Saint-Martin est traversée par l'Ognon, cours d'eau dont les affluents maillent l'ensemble du territoire communal. Son vallon coupe le bourg en deux rives avant d'aboutir au marais de l'île, prémice du lac de Grand-Lieu. La commune y a mené un projet de réhabilitation, à travers la restauration de prairies humides. La présence du lac de Grand-Lieu, site unique qui fait l'objet de nombreuses protections, rend encore plus capitaux certains enjeux environnementaux, notamment la qualité des eaux.

FORMES URBAINES ET NATURE EN VILLE

Les questions environnementales et paysagères ne se résument pas aux zones naturelles et agricoles. Les formes urbaines, du centre-bourg dense au lotissement pavillonnaire, concourent à la constitution des paysages du quotidien. Elles ont une influence sur la place de la nature en ville, dont les services répondent à une multitude d'enjeux : biodiversité, infiltration des eaux de pluie, îlots de fraîcheur, lieux de détente, cheminements piétons...

LE PLATEAU VITICOLE ET MARAÎCHER

Le sud-est de la commune propose des paysages plus ouverts, organisés autour de l'activité maraîchère et viticole, ainsi qu'un plateau à la trame bocagère importante au sud.

L'activité viticole était autrefois majoritaire sur la commune. Aujourd'hui, outre la polyculture et l'élevage, elle a cédé la place à une activité de maraîchage de plus en plus importante. Activité économique importante pour la commune, le maraîchage pose cependant question par son impact paysager ainsi que sur la ressource en eau : les prélèvements d'eau à usage agricole ont fortement augmenté depuis 10 ans.

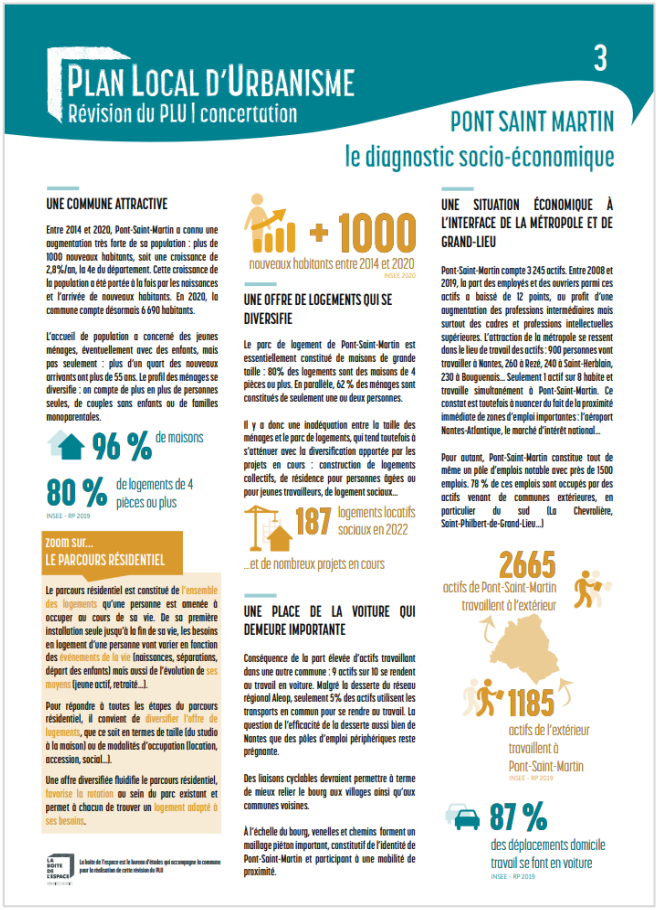

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision du PLU | concertation

3

PONT SAINT MARTIN

le diagnostic socio-économique

UNE COMMUNE ATTRACTIVE

Entre 2014 et 2020, Pont-Saint-Martin a connu une augmentation très forte de sa population : plus de 1000 nouveaux habitants, soit une croissance de 2,8%/an, la 4e du département. Cette croissance de la population a été portée à la fois par les naissances et l'arrivée de nouveaux habitants. En 2020, la commune compte désormais 6 690 habitants.

L'accueil de population a concerné des jeunes ménages, éventuellement avec des enfants, mais pas seulement : plus d'un quart des nouveaux arrivants ont plus de 55 ans. Le profil des ménages se diversifie : on compte de plus en plus de personnes seules, de couples sans enfants ou de familles monoparentales.

96 % de maisons

80 % de logements de 4 pièces ou plus

INSEE - RP 2019

zoom sur...
LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Le parcours résidentiel est constitué de l'ensemble des logements qu'une personne est amenée à occuper au cours de sa vie. De sa première installation seule jusqu'à la fin de sa vie, les besoins en logement d'une personne vont varier en fonction des évènements de la vie (naissances, séparations, départ des enfants) mais aussi de l'évolution de ses moyens (jeune actif, retraité...).

Pour répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel, il convient de diversifier l'offre de logements, que ce soit en termes de taille (du studio à la maison) ou de modalités d'occupation (location, accession, social...).

Une offre diversifiée fluidifie le parcours résidentiel, favorise la rotation au sein du parc existant et permet à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins.

LA BOÎTE DE L'ESPACE | La boîte de l'espace est le bureau d'études qui accompagne la commune pour la révisions de cette révision du PLU

+ 1000 nouveaux habitants entre 2014 et 2020
INSEE 2020

UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUI SE DIVERSIFIE

Le parc de logement de Pont-Saint-Martin est essentiellement constitué de maisons de grande taille : 80% des logements sont des maisons de 4 pièces ou plus. En parallèle, 62 % des ménages sont constitués de seulement une ou deux personnes.

Il y a donc une inadéquation entre la taille des ménages et le parc de logements, qui tend toutefois à s'atténuer avec la diversification apportée par les projets en cours : construction de logements collectifs, de résidence pour personnes âgées ou pour jeunes travailleurs, de logement sociaux...

187 logements locatifs sociaux en 2022

...et de nombreux projets en cours

UNE PLACE DE LA VOITURE QUI DEMEURE IMPORTANTE

Conséquence de la part élevée d'actifs travaillant dans une autre commune : 9 actifs sur 10 se rendent au travail en voiture. Malgré la desserte du réseau régional Aleop, seulement 5% des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre au travail. La question de l'efficacité de la desserte aussi bien de Nantes que des pôles d'emploi périphériques reste prégnante.

Des liaisons cyclables devraient permettre à terme de mieux relier le bourg aux villages ainsi qu'aux communes voisines.

À l'échelle du bourg, venelles et chemins forment un maillage piéton important, constitutif de l'identité de Pont-Saint-Martin et participant à une mobilité de proximité.

UNE SITUATION ÉCONOMIQUE À L'INTERFACE DE LA MÉTROPOLE ET DE GRAND-LIEU

Pont-Saint-Martin compte 3 245 actifs. Entre 2008 et 2019, la part des employés et des ouvriers parmi ces actifs a baissé de 12 points, au profit d'une augmentation des professions intermédiaires mais surtout des cadres et professions intellectuelles supérieures. L'attraction de la métropole se ressent dans le lieu de travail des actifs : 900 personnes vont travailler à Nantes, 260 à Rezé, 240 à Saint-Herblain, 230 à Bouguenais... Seulement 1 actif sur 8 habite et travaille simultanément à Pont-Saint-Martin. Ce constat est toutefois à nuancer du fait de la proximité immédiate de zones d'emploi importantes : l'aéroport Nantes-Atlantique, le marché d'intérêt national...

Pour autant, Pont-Saint-Martin constitue tout de même un pôle d'emplois notable avec près de 1500 emplois. 78 % de ces emplois sont occupés par des actifs venant de communes extérieures, en particulier du sud (La Chevrolière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu...)

2665 actifs de Pont-Saint-Martin travaillent à l'extérieur

1185 actifs de l'extérieur travaillent à Pont-Saint-Martin
INSEE - RP 2019

87 % des déplacements domicile travail se font en voiture
INSEE - RP 2019

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

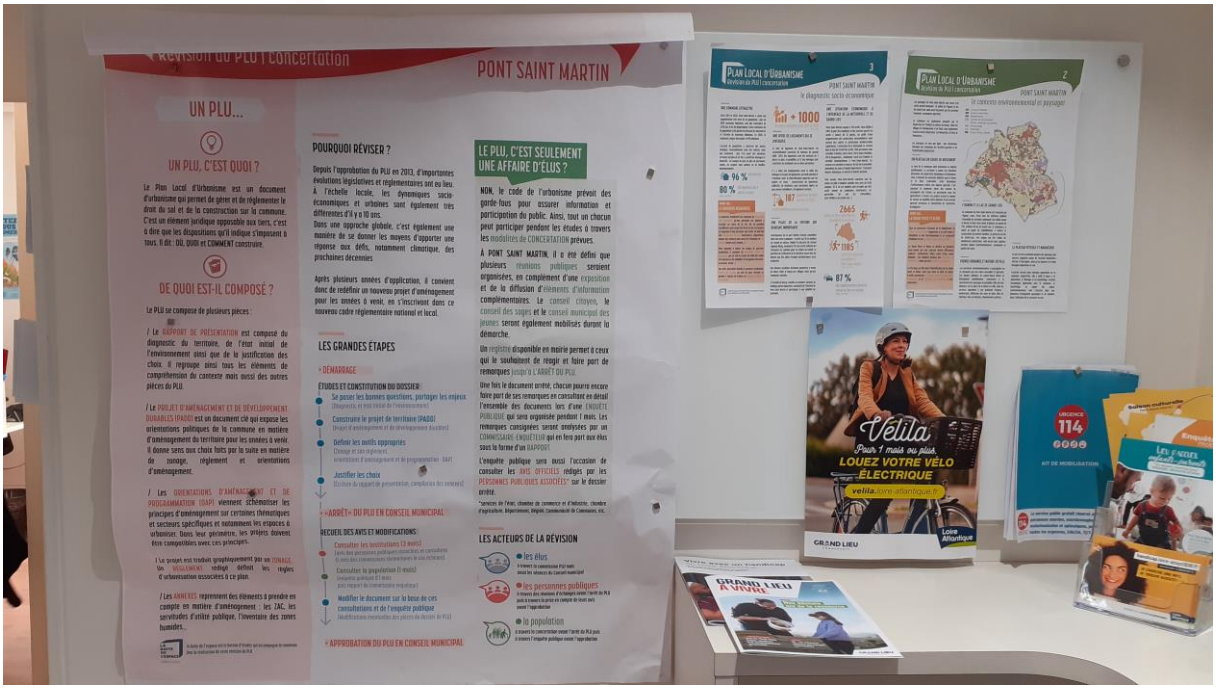

Mise à disposition d'un registre permettant de consigner les observations

Un registre d'observations papier a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie et un registre numérique a été mis en place via une page dédiée sur e-collectivités :

4 observations écrites ont été formulées dans le registre papier et 0 observation sur le registre numérique.

Plus de 200 de courriers ont été reçus pour des demandes particulières portant sur des évolutions de zonage. Ce nombre inclut l'ensemble des demandes reçues en mairie depuis l'approbation du PLU en vigueur.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

PONT SAINT MARTIN

Une page dédiée sur le site internet de la commune et sur e-collectivité

Une page dédiée a été mise en place sur le site internet de la commune afin de mettre à disposition du public les documents liés à la procédure et notamment les supports de présentation des réunions publiques. La commune a également fait le choix d'utiliser e-collectivités en tant que support de concertation permettant ainsi la mise à disposition des documents relatifs au PLU, du registre d'observations numériques et la communication des dates de réunions publiques.

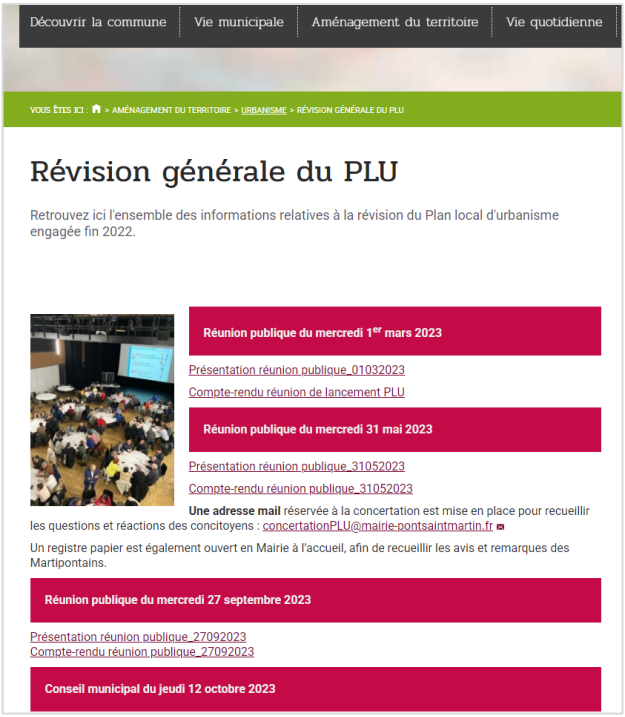

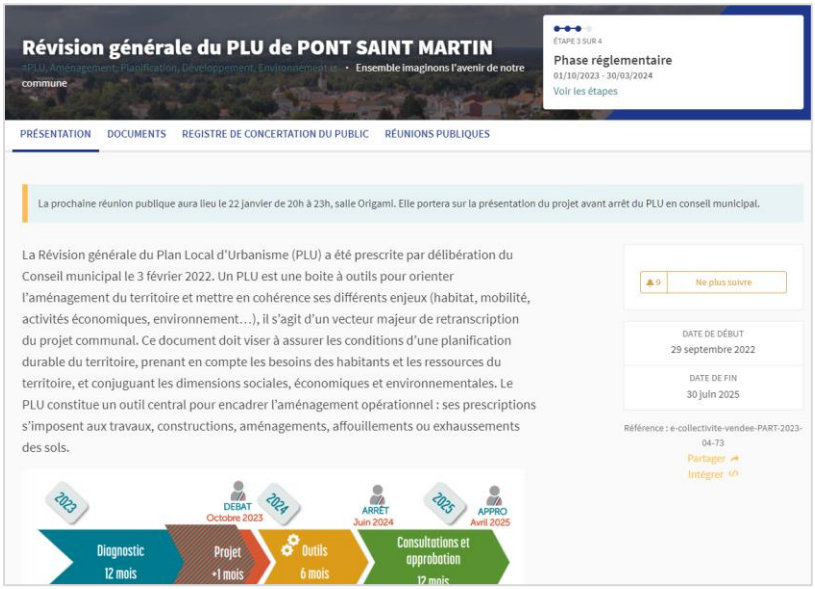

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

Exemple d'information pour les réunions publiques :

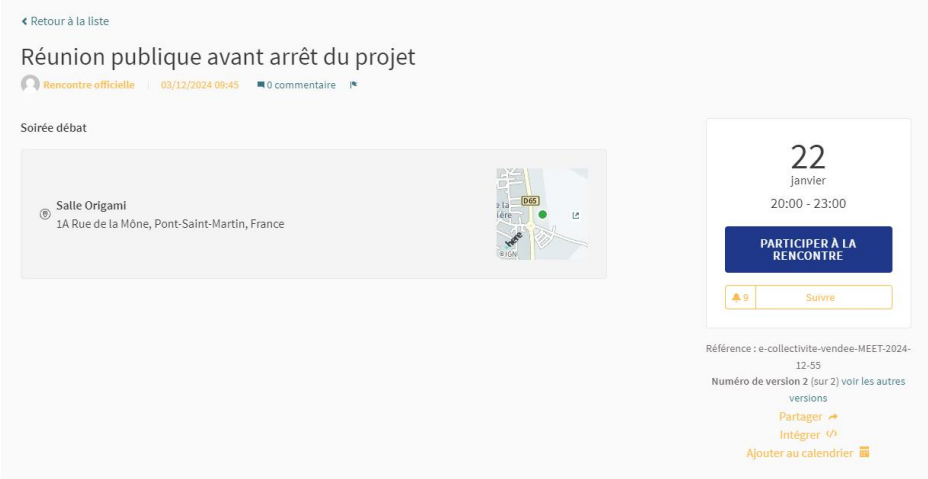

Des ateliers de concertation

6 ateliers de concertation ont été organisés avec les instances citoyennes comme le Conseil des citoyens, le Conseil des sages, etc…

- **Atelier balade urbaine, le 25 mars 2023**

En présence du conseil des citoyens et des élus du COPIL, la balade urbaine s'intègre dans la démarche globale de révision du PLU. L'objectif était notamment de s'interroger sur le paysage du quotidien. Au-delà des grands projets, ce sont aussi toutes les petites mutations urbaines que le PLU a vocation à régir. Il s'agit donc de sensibiliser les habitants à la composition du paysage urbain. Ce temps d'immersion dans leur paysage du quotidien a permis aux habitants de décrypter des ambiances et d'en faire ressortir les dynamiques à accompagner ou celles à éviter.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

- **Atelier inventaire du patrimoine, le 3 mai 2023**

En présence du conseil des sages et du conseil des citoyens, l'objectif était d'échanger sur la notion de patrimoine et de ce qui fait l'identité de Pont Saint Martin. Cet atelier a permis de préparer la mise à jour de l'inventaire du patrimoine du PLU en vigueur. Des petits groupes d'élus et citoyens se sont partagés le territoire communal pour vérifier les éléments inscrits et les compléter.

- **Atelier « Conseil municipal des enfants », le 9 juin 2023**

En présence du Conseil municipal des enfants, les échanges ont surtout porté sur les enjeux d'un PLU où les enfants saisissent notamment très bien les enjeux environnementaux et paysagers. Sur le volet projet, les enfants semblent très satisfaits des aménagements et de l'offre présente sur la commune et sont restés relativement à court d'idée sur les projets à porter, à part un besoin de piste de roller, et quelques projets plus utopiques.

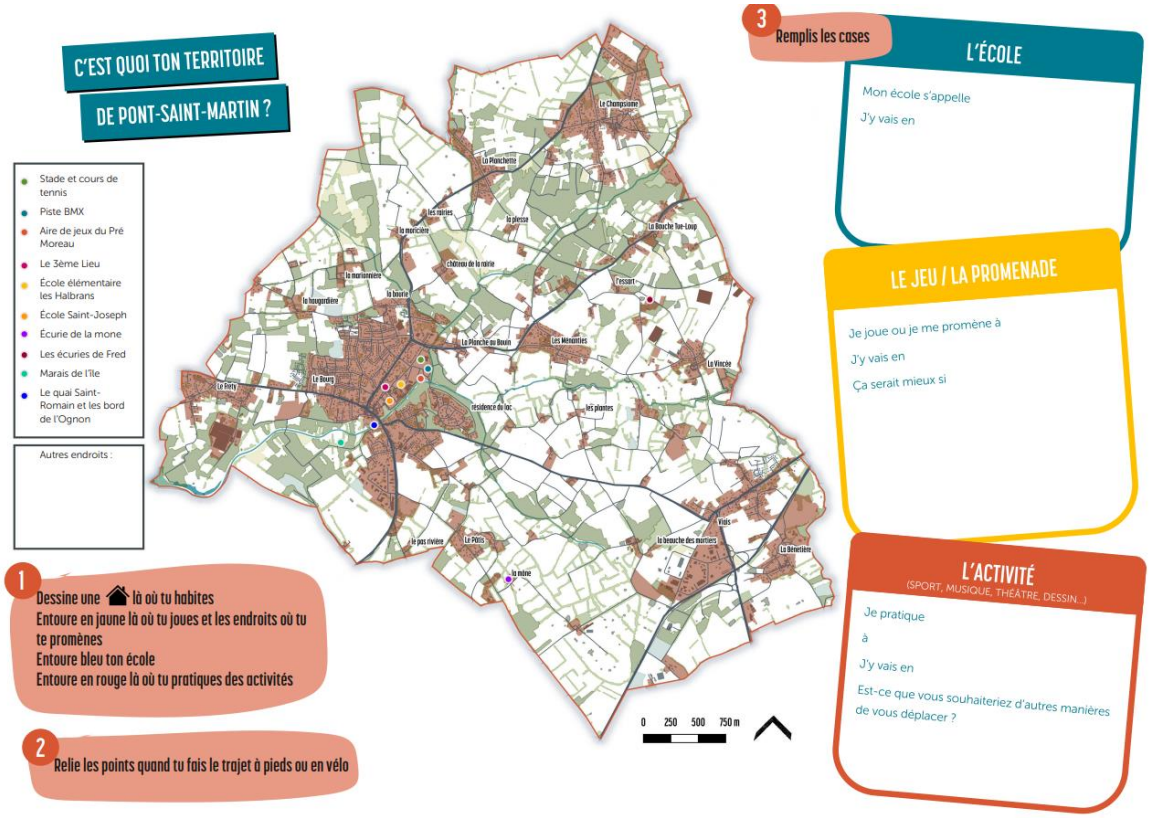

- **Atelier PADD Conseil des citoyens, le 22 juin 2023**

En présence du conseil des citoyens, l'objectif était d'échanger sur les différents points de vue des habitants (actuels et futurs) et imaginer comment il serait souhaitable de faire évoluer les différents secteurs de la commune. L'atelier s'est déroulé sous forme de jeu de rôles.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

- **Atelier OAP-Règlement n°1, le 13 décembre 2023**

En présence du conseil des citoyens, cet atelier portait sur les conditions d'acceptabilité des projets dans les différents tissus du bourg. Le format a été élargi aux élus du Conseil municipal. Chaque participant disposait d'un projet localisé dans un tissus urbain particulier qu'il devait présenter aux autres participants. Ces derniers s'exprimaient sur les conditions à remplir par le projet le projet selon plusieurs thématiques.

- **Atelier OAP-Règlement n°2, le 10 janvier 2024**

Dans la continuité de l'atelier précédent, un bilan a été tiré et des échanges ont eu lieu pour percevoir dans quelles mesures ces propositions (conditions à remplir pour l'insertion du projet) sont bien partagés par les participants et quels compléments seraient intéressants à avoir. Les propositions ont été prises en compte dans l'élaboration de l'OAP « bien construire » visant à compléter les éléments du règlement écrit pour garantir une bonne évolution du tissu urbain, de sa densification et de sa rénovation.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

L'association des Personnes Publiques Associées (PPA)

- 20 juin 2023 – présentation du diagnostic et des enjeux aux PPA
- 19 septembre 2023 – présentation des grandes orientations du PADD aux PPA
- 25 janvier 2024 – réunion technique avec la DDTM et le PETR
- 20 février 2024 – réunion de présentation des règlements écrit et graphique aux PPA
- 18 décembre 2024 – réunion de présentation du projet aux PPA avant arrêt en Conseil municipal

Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet

Une adresse de messagerie spécifique a également été créée à l'occasion de la révision générale : concertationplu@mairie-pontsaintmartin.fr .

Les demandes réceptionnées portaient principalement sur le calendrier de la révision générale ainsi que des demandes de modifications de zonage ou maintien de parcelles en zone constructible. Quelques demandes portaient sur des évolutions règlementaires sur les conditions de constructibilité.

Enfin de nombreux particuliers ont également pris des renseignements complémentaires auprès du service urbanisme ou des élus lors de divers rendez-vous durant toute la période de concertation.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

3- Bilan de l'efficacité des outils mis en place

Mise à disposition d'un registre	Bilan moyen pour le registre papier : seules 4 observations ont été répertoriées sur le registre. Bilan négatif pour le registre numérique qui n'a reçu aucune proposition.
Mise à disposition des documents	Bilan positif : les documents ont été régulièrement consultés à l'accueil de la mairie.
Réunions publiques	Bilan positif, les participants ont notamment apprécié le format de tables rondes favorisant les échanges et le partage des points de vue.
Ateliers de concertation	Bilan positif également, toutes les instances citoyennes ont été associées en fonctions des thématiques abordées en atelier.
Adresse mail concertation PLU	Bilan moyen, plus d'une vingtaine de mails ont été réceptionnés sur une période d'environ 22 mois.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

4- Synthèse de l'observation des avis recueillis

Plusieurs thèmes de préoccupation sont ressortis des observations recueillies tout au long de ce processus de concertation :

- Synthèse des principaux thèmes et prise en compte éventuelle :

- **Evolution du zonage, passage de zone agricole en zone constructible**, de nombreuses demandes courriers portaient sur la possibilité de rendre constructibles des terrains aujourd'hui classés en zone agricole.
  Prise en compte : chaque demande a été étudiée par le service urbanisme en lien avec les élus référents. L'opportunité des demandes de changement de zonage a été mise en perspective aux regards des orientations du PADD :
  - **Axe 1 orientation 2 :** *accompagner une production de logements qui facilite le parcours résidentiel*, visant notamment à conforter une partie significative de la production résidentielle au plus près des commerces du bourg et de ses équipements.
  - **Axe 2, orientations 1 et 4,** *préserver les espaces naturels et les composantes de la Trame Verte et Bleue, et valoriser le caractère rural de la commune et les espaces agricoles en limitant l'étalement urbain et la consommation d'espace.*

  La plupart des demandes sont classées sans suite car ne présentent pas d'intérêt général et ne sont pas conformes avec les dispositions du Code de l'urbanisme et/ou du SCOT.

- **Conservation des limites du périmètre UA dans le bourg**, plusieurs observations ont été formulées en ce sens dans le registre papier pour ne pas étendre la zone UA dans la rue du Marais
  Prise en compte : au regard de ces différentes observations, le COPIL a décidé de ne pas élargir la centralité historique jusqu'à la rue du Marais contrairement à la première proposition de zonage présentée lors de la réunion publique du 24 janvier 2024.

- **La limitation de l'imperméabilisation des jardins,** une demande inscrite dans le registre papier.
  Prise en compte : en phase avec le projet de la commune, cette demande conforte les choix retenus en matière de limitation de l'artificialisation. En effet, dans le cadre de **l'Axe 1 du PADD, l'orientation 3**, *travailler l'exemplarité, notamment paysagère en intégrant une offre immobilière plus dense*, vise à intégrer dans les nouvelles opérations les principes de récupération et de bonne gestion des eaux pluviales, de sobriété énergétique, pouvant se coupler avec la production d'énergie renouvelables et de large place au végétal. Par ailleurs, en découle dans le règlement écrit en zone UA et UB la règle suivante : « les surfaces non constitutives d'une emprise au sol sont perméables ou semi-perméables.

- Autres points soulevés :

Interpellations de la commune pour l'identification de bâtiments présentant un intérêt patrimonial et pouvant faire l'objet d'un changement de destination : plusieurs bâtiments non répertoriés initialement ont été identifiés grâce aux remarques formulées.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 044-214401309-20250206-CM_2025_02_01-DE

5- Conclusion

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire par divers moyens rappelés ci-dessus.

La démarche de concertation a été réalisée en toute transparence et en tenant compte des modalités minimales définies lors de la prescription de mise en révision générale du PLU.

En complément des modalités de concertation, la commune a organisé 3 réunions publiques supplémentaires et mis en place une adresse mail dédiée à la concertation du PLU.

L'implication des habitants et notamment des instances citoyennes à travers différentes rencontres a permis de recueillir leurs avis et remarques.

Hormis les interventions lors des réunions publiques, les remarques des habitants se sont traduites par des courriers ou des mails, les registres mis à disposition en mairie et en version numérique ayant été peu utilisés. Chaque sollicitation a été examinée par les services et les élus. La plupart des demandes concernaient des changements de zonage de propriétés foncières afin de rendre les terrains constructibles.

Les ateliers avec les instances citoyennes ont permis d'apporter de la technicité et de l'expertise.

En conclusion, cette concertation a permis de mieux faire connaitre les enjeux contemporains de l'aménagement de la commune aux habitants notamment lors de la présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et de co-construire le futur règlement du PLU en prenant en compte les préoccupations des citoyens.